

Quels écrits professionnels dans le DUI ? (dossier de l'utilisateur informatisé)

Le DUI peut susciter tensions, incompréhensions voire blocages, mais peut aussi ouvrir sur un meilleur accès à des informations actualisées et contrairement aux apparences, apporter un gain de temps.

En pratique, il est souhaitable de préparer la transformation numérique avant la mise en place du DUI. Et une fois en place, il est souhaitable d'accompagner les équipes concernant les écrits professionnels. Enjoindre de le renseigner est souvent insuffisant. Etant entendu que l'informatisation conduit habituellement à modifier le contenu de certains écrits. Cette réflexion spécifique facilite l'élaboration d'écrits professionnels choisis et pertinents. A cet égard, la définition des écrits obligatoires et des écrits indispensables est souvent aidante et peut constituer un point de passage très intéressant.

Ce travail facilite les évolutions, limite tensions et incompréhensions et contribue à enrichir les pratiques professionnelles.

Objectifs pédagogiques

- Préparer ou accompagner la mise en place d'un nouveau DUI sur le volet écrits professionnels
- Comprendre l'intérêt et les limites du DUI
- Intégrer les besoins des équipes
- Faciliter l'élaboration d'écrits clés
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis : néant

Programme

I. Contexte et enjeux

- Programme ESMS numérique, *ViaTrajectoire*, ENS
- Implications du DUI référencé Ségur
- Messagerie sécurisée
- Liens avec le DMP

II. Cadre juridique du DUI

- Le DUI est-il obligatoire ?
- Notions : dossier, DUI, RGPD...
- Les droits des personnes concernées
- Principe juridique de minimisation
- Secret et échanges d'informations
- Information et autorisations des usagers
- Habilitations informatiques internes
- Droits d'accès des usagers et des tiers
- Durée de conservation

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé (groupe à constituer avec ANALYS-SANTE)

Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion



Intra* : 2 jours



Formateur-consultant



3 390 €*



Sur mesure :
nous contacter

III. Pièces et écrits professionnels

- Contenu obligatoire du dossier (selon catégorie d'établissement)
- Contenu indispensable
- Sens des écrits
- Place de la déontologie et de l'éthique
- Nature des écrits
- Type d'écrits
- Périodicité des écrits
- Auteurs des écrits
- Un dossier papier peut-il subsister en parallèle ?
- Les notes personnelles

IV. Ateliers

Selon les besoins : qui écrit quoi et quand, documents types, etc.

V. Évaluation-bilan

Ces formations peuvent vous intéresser

- Dossier du jeune et écrits professionnels
- Améliorer les écrits professionnels

Information et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analvs-sante.fr